

EXPLORATION METHODOLOGIQUE CALCUL EMPREINTE CARBONE (STAGE 4 A 6 MOIS)

Association Loi 1901, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise regroupe dans son partenariat l'Etat, des collectivités locales et territoriales (dont l'Etablissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise et le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise) et le Département de l'Isère. Outil œuvrant à la mise en cohérence des politiques publiques, conformément à l'art. L. 132-6 du code de l'urbanisme, l'Agence élabore des démarches d'observation, des études et des réflexions préalables à destination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et ce à des échelles variées.

CONTEXTE

Les évaluations des émissions de gaz à effet de serre, menées notamment dans le cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux, sont généralement limités aux émissions cadastrales, c'est-à-dire produites sur le territoire.

La notion d'empreinte carbone, complémentaire à l'inventaire des émissions cadastrales, **vise à prendre en compte les émissions de GES liées à la consommation de biens et services produits hors du territoire**. Cet indicateur est précieux pour évaluer plus précisément l'impact environnemental d'un territoire. Développé actuellement à l'échelle française, il montre que **si les émissions cadastrales françaises sont en diminution depuis 2005, l'empreinte carbone des français reste stable sur cette même période, en lien avec une part croissante de la consommation satisfaite par des importations**. Ainsi, **les émissions associées aux importations** françaises ont quasiment doublé entre 1995 et 2018, et **représente près de la moitié de l'empreinte carbone**.

De nombreux territoires souhaitent aujourd'hui élargir l'approche des politiques d'atténuation du changement climatique des territoires en y intégrant les émissions de GES liées à la consommation.

Afin d'accompagner ces réflexions, **un stage exploratoire de recherche d'une méthode d'évaluation de l'empreinte carbone sur un territoire d'EPCI est proposé**.

LES MISSIONS DU STAGE

Le stage proposé s'inscrit dans **une démarche qui vise à explorer les méthodes de calcul d'empreinte carbone d'un territoire**, comme appui à l'aide à la décision et à l'action publique.

Le travail comprend deux phases :

1. Etat des lieux/bench mark des méthodes existantes

- Exploration des méthodes élaborées à l'échelle nationale
- Exploration des expérimentations menées dans différents territoires pour calculer une empreinte carbone à une échelle infra-nationale
- Analyse critique des méthodes
- Evaluation des conditions d'application au territoire de la métropole grenobloise

2. Mise en œuvre locale

- Identification d'un ou deux secteurs parmi les plus impactants en termes d'émissions de gaz à effet de serre importées
- Expérimentation de la mise en œuvre d'un calcul d'empreinte carbone sur ce ou ces secteurs

L'ensemble des missions sera mené en collaboration avec l'équipe environnement de l'Agence.

Des présentations des travaux pourront être effectuées à destination de représentants des services de la métropole grenobloise.

PROFIL RECHERCHE

Formation : master 2 ou école d'ingénieur dans le domaine de l'environnement/énergie

Compétences recherchées :

- Expérience en évaluation quantitative et à l'aise avec des outils de calcul (type tableur)
- Autonomie
- Aisance relationnelle

NATURE ET DUREE DE LA CONVENTION DE STAGE

- 4 à 6 mois à partir d'avril 2020
- Gratification légale + chèques restaurant
- Si le stagiaire était amené à effectuer du télétravail, il devrait utiliser son matériel informatique personnel.

CANDIDATURE

Réponse attendue **avant le 5 mars 2021** à adresser à isabelle.reynaud@aurg.asso.fr